

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 29 MAI 2015**

Ordre du jour :

*Objets soumis à débat ou délibération*

- Convention pour instruction des autorisations d'urbanisme
- Tarif restauration scolaire et vacances pour les enfants et les adultes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015
- Annulation de titres sur exercice antérieur et décision modificative budgétaire correspondante
- Emprunt
- Voirie 2015
- Avenants sur Marché de rénovation de l'atelier communal – Lots 5,6 et 7
- Loyers du presbytère au 1<sup>er</sup> juillet 2015
- Devis illuminations
- Droit de préemption – Parcelle ZH187
- Devis Escalier du Presbytère
- Devis Aménagement du passage piéton route de la forge
- PEDT

*Informations et questions diverses*

- Devis toit de l'église
- Compte rendu Ça Coule de Source
- Réflexion sur l'aménagement futur route de la forge
- Divers

Convocations adressées le 20 mai 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf mai à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – PRINCE – JARRY – BLAIN – BENEFIX – Mmes – GEMIN – POIRIER – VETTIER – LEROUX – AUBRY

Absents excusés : MM. HELAINE, RABEC, Mme VERON

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

**OBJETS SOUMIS A DELIBERATION**

**Convention pour instruction des autorisations d'urbanisme**

Le Maire rappelle le contexte de la Loi ALUR qui a pour conséquence la disparition du service gratuit de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols assuré jusqu'à présent par la Direction Départementale du Territoire (DDT).

En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la DDT n'étant plus en mesure d'assurer ce service ; les communes du Pays de Loiron se sont tournées vers le service instructeur de Laval Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention liant la Commune à Laval Agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les coûts unitaires seront les suivants :

	Coût unitaire
CUB	98,40 €
Déclaration préalable	172,20 €
Permis de démolir	196,80 €
Permis de construire	246,00 €
Permis d'aménager	295,20 €

La convention est établie pour une durée de 5 ans, sans clause de révision des prix.

### **Tarifs restauration scolaire et ALSH**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire valide les tarifs de restauration suivants applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

- Déjeuner Enfant Scolaire ou Déjeuner Enfant Accueil de Loisir sans Hébergement : 2,70 € le ticket
- Déjeuner Adulte (tout confondu) : 3,20 € le repas

### **Annulation de titres sur exercices antérieurs et décision modificative budgétaire afférente à ce point**

Suite au décès de M. Hunault Marcel en février 2013, il y a lieu de procéder à l'annulation du titre 26 de l'année 2013 relatif au loyer du mois de mars 2013 pour l'appartement n°1 du Presbytère, soit une somme de 232,86 €.

Concernant le loyer de février 2013 qui n'avait pas été réglé ; la caution de départ a réglé une partie de ce loyer à hauteur de 214,01 € ; néanmoins il demeure un reliquat de 18,86 €.

Il existe donc un solde débiteur de 251,71 € qu'il convient d'annuler en émettant un mandat au compte 673.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'émission de ce mandat.

Ce mandat implique la décision modificative budgétaire suivante que le Conseil Municipal valide :

Section fonctionnement	Compte 673 Titres annulés	+ 251,71 €
	Compte 022 Dépenses imprévues	- 251,71 €

### **Emprunt**

Après avoir examiné plusieurs propositions bancaires relatives à un emprunt de 20 000 € ; le Conseil Municipal valide la proposition faite par le Crédit Agricole Mutuel concernant ledit emprunt.

Le Conseil Municipal opte pour un remboursement trimestriel sur 12 ans au taux fixe de 1,57 %, ce qui représente une échéance trimestrielle constante de 457,94 €.

Les frais de dossier s'élèvent à 50 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la signature de toutes les pièces relatives à ce contrat de prêt.

## Voirie 2015

Trois entreprises ayant été contactées pour réaliser les travaux de voirie 2015 ; après examen comparatif des 3 devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Lochard Beaucé pour un total de travaux à effectuer de 15 216,90 € HT ou 18 260,28 € TTC.

## Avenants Marché Rénovation de l'Atelier Communal

### Avenant n°1 – Lot 5 – Menuiserie Extérieure

Cet avenant est justifié par l'ajout d'une porte sectionnelle motorisée pour l'accès haut de l'atelier en remplacement des portes coulissantes existantes. Il représente une plus-value de 1 834,08 € TTC portant le marché de ce lot à 10 665,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant.

### Avenant n°1 – Lot 6 – Serrurerie

Il y a lieu de procéder à l'enregistrement de cet avenant en moins-value de l'ordre de 2 419,20 € TTC pour des travaux qui ne seront pas réalisés par rapport au marché initial. Le marché est donc ramené de 9 855,60 € à 7 436,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant en moins-value.

### Avenant n°1 – Lot 7 – Menuiserie intérieure

Des travaux complémentaires par rapport au marché initial ayant été demandés à l'entreprise Rossignol – obturation d'une baie entre l'atelier et le bureau – il y a lieu de prévoir une plus-value de 170,40 € TTC faisant passer le marché initial de 6 448,20 € à 6 618,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cet avenant.

Une présentation synthétique des travaux réalisés et des travaux à poursuivre est faite au Conseil Municipal. Il reste à régler 60 290,27 € TTC sur le budget 2015.

## Loyers du Presbytère au 1<sup>er</sup> juillet 2015

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la révision annuelle des loyers du Presbytère est fixée par le Conseil Municipal à 1% d'augmentation. En conséquence, les nouveaux loyers seront les suivants à compter de cette date :

<u>N° Appartement</u>	<u>Loyer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015</u>
1	202,43 €
2	261,46 €
3	264,09 €
4	286,79 €
5	297,86 €

## Devis illuminations de fin d'année

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour une location saisonnière des illuminations de fin d'année pour une durée d'1 an. La dépense à envisager est de 3 778,08 € TTC.

Le Conseil Municipal décide également de faire l'achat de guirlandes de 20 m avec LED pétillante pour une somme de 382,80 € TTC.

## Droit de préemption – Parcelle Zh187

Dans le cadre de ce droit de préemption sur les zones urbanisées de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la parcelle Zh 187 située dans le lotissement du Bosquet.

## **Devis Escalier du Presbytère**

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'escalier du presbytère qui dessert l'appartement n°5 doit être remplacé.

Cet escalier qui est en bois a une vingtaine d'années et son exposition à l'ouest l'a fait considérablement vieillir. Il y a donc lieu de le remplacer.

Un devis de son remplacement par un escalier métallique et galvanisé fait apparaître une dépense de 7 704,00 € TTC (dépose de l'escalier en bois et pose du nouvel escalier comprises).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis.

## **Devis aménagement passage piétons route de la forge**

Suite à l'accident qui s'est produit au droit de ce passage piétons ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire l'acquisition de 4 potelets – 338,69 € TTC – pour mieux identifier et sécuriser ledit passage piétons ; il accepte également de procéder à l'achat de 2 panneaux A13b avec panneau « 50 m » et mâts pour être conforme à la réglementation en vigueur ainsi que 2 mâts pour remplacer ceux existants sur les panneaux C20a – coût 642,96 € TTC.

Se penchant sur le renforcement de la sécurité sur la traversée du bourg par le CD137 ; le Conseil Municipal émet le souhait de voir positionner sur ledit CD des panneaux « contrôles radars fréquents » et l'éventualité de mettre des bandes de couleur mais de largeurs différentes aux entrées de l'agglomération sur la chaussée. Le Maire va se renseigner sur la faisabilité de l'opération et se rapprocher de la DDT.

## **PEDT**

Le mardi 26 mai, le comité de suivi s'est réuni en Mairie pour examiner la déclinaison du Projet Éducatif Territorial.

Suite à cette réunion, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le modèle de convention qui liera désormais la Commune à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Une annexe en cours de réalisation suivra ce document et sera abordée au prochain comité de suivi qui se déroulera en mairie le vendredi 19 juin à 19h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Devis de rénovation du toit de la sacristie**

Une dépense de 6 343,56 € est à prévoir. Ces travaux pourront être inscrits au budget 2016.

### **Devis de maçonnerie**

Suite à un accident survenu au droit d'une des entrées du lotissement du Bosquet ; 4 potelets ont été sectionnés et le mur du cimetière a été endommagé à sa base.

Le Maire a posé une main courante en gendarmerie.

Renseignements pris auprès de l'assurance de la commune ; compte tenu de l'urgence de ces travaux de maçonnerie, il y a lieu de faire procéder à ces travaux le plus vite possible.

Un devis de 1 626 € TTC présenté par la SARL Aupied est accepté par le Conseil Municipal.

L'assurance remboursera cette somme à la collectivité.

## Devis Classe Environnement

En 2016, les CE1-CE2 du RPI de La Gravelle-La Brûlatte effectueront un séjour à Plougasnou dans le Finistère. Un devis est arrêté à la somme de 6 384,88 € - devis qui en 2016 sera pris en compte par les 2 collectivités à hauteur de 50 % et au prorata des élèves des deux communes.

## Été 2015 Ça Coule de Source

L'accueil de loisirs sans hébergement pour les 3-10 ans fonctionnera du 6 au 31 juillet et du 17 au 28 août 2015. Les inscriptions débuteront le 30 mai de 10h à 12h à l'association Ça Coule de Source à Port-Brillet. La clôture des inscriptions est fixée au 26 juin.

## Divers

### Demande de busage de fossés

Un riverain ayant demandé à ce que les fossés du chemin rural qui dessert son domicile soient busés et que la commune prenne en charge le coût des buses ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, pour ne pas créer de précédent, de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Si le demandeur souhaite procéder à ces travaux, il en fera la demande officielle en mairie et en assurera intégralement le coût.

### FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Le FPIC attribué au Pays de Loiron est connu et fait apparaître une somme de 396 851 € à répartir pour la Communauté de Communes à hauteur de 107 453 € et de 289 398 € pour les communes. La commune de La Brûlatte percevra une somme de 10 472 € (9 409 € avaient été budgétés sur le budget 2015).

### PLUi

La réunion des Maires du jeudi 28 mai a évoqué l'éventuelle faisabilité d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Une très large majorité étant favorable à cette évolution, le Conseil Communautaire du mois de juin prendra sa décision qui suppose un transfert de compétences.

### Prochaines dates :

\* 19 juin 2015 : 19h – Mairie – Comité de suivi PEDT

\* 3 juillet 2015 : 20h30 – Conseil municipal à la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	
M. RAIMBAULT		M. PRINCE		Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC	Absent excusé	Mme VERON	Absent excusé
M. BLAIN		Mme GEMIN		Mme VETTIER	